



Le Clux-Villeneuvois

2026



Mairie de Clux-Villeneuve

70, voie romaine, 71270 Clux-Villeneuve

Lundi : 14h00 à 16h00

Jeudi : 10h00 à 12h00

Téléphone : 03 85 49 14 22

Messagerie : mairie.clux-villeneuve@orange.fr

Edition décembre 2025

Mot de la rédaction Clux-Villeneuvois 2025

*Toute l'équipe vous souhaite de passer
d'excellentes fêtes de fin d'année,
De belles vacances d'hiver,
Ainsi que de nombreux moments inoubliables
en famille,*

Sommaire

Edito	Page 3
Réalisations et projets	Page 4
PLUI	Page 4
Vie associative	Page 5-6
Eliane une nouvelle centenaire	Page 7
Etat Civil	Page 8
Les évènements de 2025 en photos	Page 9
Le calendrier des manifestations	Page 10
Vie locale	Page 12-14
Infos Pratiques	Page 15-16
Brève	Page 17
Ils sont partis...	Page 17
Nos élus	Page 17

Invitation 2026



Vœux du Maire

Les vœux du maire et de son conseil auront lieu
le Vendredi 16 janvier 2026
à la salle des fêtes à 19h30, nous vous attendons
nombreux.



Mesdames, Messieurs, chers habitants de Clux-Villeneuve,

Je m'adresse à vous pour faire le bilan de l'année écoulée et vous présenter les perspectives à venir.

2025 a été marquée par quelques réalisations, grâce à l'engagement de l'équipe municipale, qui a essayé d'être au service de l'intérêt général.

J'ai essayé de mettre en œuvre toutes les actions qui me semblaient les plus appropriées pour atteindre nos objectifs et respecter nos engagements budgétaires, dans ces périodes difficiles où l'on navigue à vue, suite aux instabilités diverses de nos instances gouvernementales.

Je souhaite néanmoins souligner les principales réussites :

- L'aboutissement du projet PLUi mené avec la communauté de communes Saône- Doubs-Bresse,
- Les opérations de curage des fossés les plus critiques, et d'entretien des abords de la commune et des élagages réalisés sur les voies communales et départementales
- Les travaux d'enfouissement de la rue du Bourg, de la rue du Chemenet ont été finalisés

2026

- Une année aux projets modestes, nos capacités financières étant encore très réduites et insuffisantes pour de nouveaux projets d'envergure
- La mise en place officielle du PLUi pour les nouvelles demandes d'urbanisme, dès la validation du Préfet en début d'année
- L'année des élections municipales, avec un nouveau mode scrutin qui vous permettra d'élire une nouvelle équipe qui prendra en charge la gestion de la commune

J'en profite pour vous annoncer que c'est le moment pour moi, de passer le flambeau à la future équipe municipale,

Après ces 25 ans passés au service de notre commune , je souhaite à la future équipe qui sera élue , tous mes souhaits de réussite pour les années à venir.

Je resterais à disposition pour les aider dans cette nouvelle aventure

Je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 2026 . Que le meilleur soit au rendez-vous, malgré ces périodes d'incertitudes politiques nationales et internationales.

Jean-Luc Juillard

Les Réalisations 2025

- Mise en conformité de la signalisation des entrées de communes sur la RD503
- Curage des fossés, rue de l'école, rue du champ Perret, voie romaine
- Mise en service transformateur rue du Chemenet et finalisation du chantier éclairage public
- La finalisation travaux d'enfouissement de la rue du Bourg, démontage des anciens poteaux béton Télécom
- Travaux rue de la Manche, voie romaine. Rue du champ Perret : remplacement des certains poteaux bois par Enedis et Orange
- Installation cabane de stockage matériel à l'École Charles Borgeot
- Fermeture partielle avec l'appui de la DRI des accès aux station Thevenin Ducrot pour minimiser les dépôts sauvages aux abords
- Passage du site internet de la commune sur Intramuros.org pour faciliter la transmission de l'application portable au site en même temps : <https://www.intramuros.org/clux-villeneuve/annuaire/2416/commune>

Projet 2026

- Curage des autres fossés à problème et entretien des abords.
- Remplacement grillage terrain de sport du coté de M et Mme Manson
- Reprise projet signalisation des rues et identification des directions Salle des fêtes, Mairie, Micro-crèche, École, etc..
- Réparation des bordures place du monument
- Remplacement du Stop rue du Champ Perret selon directive de la DRI
Mise en place sens Interdit, rue de la Manche., pour cause de sortie dangereuse sur RD673, en accord avec DRI
- Faire vivre nos outils de communications existants
- Continuer à faire vivre tous les outils de sécurité mis en place, pour palier les risques de cyberattaques et sensibiliser la population sur ces sujets d'actualités
- Déplacement des archives...dans la salle prévue à cet effet, pour raison de sécurité et d'accessibilité.

Information PLUI (Plan Local d'Urbanisation Intercommunal)



L'enquête a été ouverte du 07 mai 2025 au 11 juin 2025. Durant cette période des permanences d'une commission d'enquête ont été proposées afin de renseigner au mieux la population et inviter chacun à s'exprimer librement sur le projet de PLUi.

Resultat disponible sur https://www.saonedoubsbresse.fr/plan-local-d-urbanisme-intercommunal-plui/resultats_enquete_publique/

Elle a été soumise à l'approbation des élus lors du conseil communautaire de décembre 2025.

Vie associatives :



Labienvue71@gmail.com 

La Bienvenue,

Nous venons de passer encore une belle année 2025, riche en événements organisés par notre équipe de bénévoles, une équipe que je remercie pour son investissement sur les différentes activités tout au long de l'année, la St Patrick, la fête nationale, le concours de cartes, le Beaujolais et bien sûr notre section Zumba. Comme chaque année, les bénéfices générés par ces activités nous ont permis de vous proposer une soirée

cabaret à Dijon ainsi qu'une journée plus familiale à Paris. Pour 2026, nous espérons pouvoir reconduire la plupart de ces événements, et pour cela nous avons besoin de faire perdurer notre équipe, alors si vous souhaitez mettre un peu de votre temps libre au profit de notre village, nous vous accueillerons avec plaisir à l'occasion de notre assemblée générale qui aura lieu le vendredi 30 janvier à 20h à la salle des fêtes. En attendant de vous retrouver prochainement, toute l'équipe de La Bienvenue vous souhaite une très belle année 2026.

**Président
Michaël Campana**



DON du SANG : Amicale de VERDUN - CIEL et sa Région

Le don de sang est un geste simple, mais son impact est immense. Chaque jour, les dons permettent de soigner des milliers de patients, qu'il s'agisse de victimes d'accidents, de personnes en chirurgie ou de patients atteints de maladies chroniques comme le cancer.

Pourquoi venir donner votre sang ?

Donner son sang, c'est bien plus qu'un acte médical, c'est une expérience humaine forte :

→ **Une action solidaire concrète**: En seulement 1 heure (du questionnaire à la collation), vous contribuez directement à sauver trois vies. C'est une satisfaction personnelle immense de se dire : « Aujourd'hui, j'ai été utile ».

→ **Un accueil aux petits soins**: Nos bénévoles vous attendent avec le sourire ! Ici, pas de stress : nous mettons tout en œuvre pour que vous passiez un moment agréable, dans une ambiance détendue et bienveillante.

→ **La convivialité avant tout**: La collation après le don est le moment fort de la collecte. C'est l'occasion de discuter avec vos voisins et de reprendre des forces dans la bonne humeur.

→ **Un geste de santé**: Chaque don est précédé d'un entretien confidentiel, une petite parenthèse pour faire le point sur sa forme.

Les besoins sont permanents car les produits sanguins ont une durée de vie limitée (seulement 7 jours pour les plaquettes et 42 jours pour les globules rouges). Votre mobilisation est donc essentielle à chaque collecte.

Infos pratiques :

IL suffit de prendre Rendez vous sur le site de l'EFS : **dondesang.efs.sante.fr**

Pour déjouer d'éventuelles contre-indications au don, faites le test sur le site ci-dessus à la rubrique « qui peut donner » ou sur l'appli Don de sang. (Le test reste indicatif et ne peut complètement remplacer l'entretien pré don).

Il faut Être âgé entre 18 à 70 ans, peser au moins 50 kg et ne pas oublier sa pièce d'identité.

Conseil : Pensez à bien vous hydrater et ne pas venir à jeun !

Vie associatives (suite) :

Les prochaines dates de collectes :



- Samedi 10 Janvier 08h00 12h00 Salle des fêtes, place de la Halle VERDUN-CIEL
- Samedi 14 Mars 08h00 12h00 Salle des fêtes, place de la Halle VERDUN-CIEL
- Samedi 09 Mai 08h00 12h00 Salle des fêtes, place de la Halle VERDUN-CIEL
- Samedi 18 Juillet 08h00 12h00 Foyer rural de GERGY
- Samedi 12 Septembre 08h00 12h00 Salle des fêtes, place de la Halle VERDUN-CIEL
- Samedi 12 Novembre 08h00 12h00 Maison des loisirs Rue de VERDUN VERDUN-CIEL

Venez nombreux, seul(e) ou entre amis. Chaque goutte compte et votre générosité fait la différence !

Le saviez-vous ?

Le don de plasma sauve aussi des vies et les besoins sont en croissante augmentation !!

Le plasma est la partie liquide du sang riche en protéines (comme les anticorps) dont certaines indispensables pour les patients. Un don de plasma dure environ 1h30 et est uniquement possible en maison du don (EFS à CHALON). Plus d'informations sont disponibles sur le site : dondesang.efs.sante.fr.

Contact : Claude Fernoux

Tel : 06 72 88 50 24

email : claud.fernoux@orange.fr



l'APE, l'aventure continue....

Après une saison 2024-2025, où l'APE a réalisé plusieurs manifestations qui ont réunis beaucoup de personnes dans une bonne ambiance. Les recettes vont pouvoir permettre aux écoles d'organiser des projets pour cette année 2025-2026.

Les membres de l'APE remercient tous les acteurs qui ont rendu cela possible.

Le bureau reste inchangé :

- Présidente : **Coralie GUINARD**
- Trésorière : **Laura JANNIN**
- Secrétaire : **Coraline BOLZONELLA**

Pour les manifestations à venir de 2026, nous comptons sur vous pour maintenir cette dynamique.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous,

Les membres de l'APE,

ape.destroisvillages@gmail.com

Eliane une nouvelle centenaire à Clux-Villeneuve



Eliane CORNOT née à La Villeneuve le 27 décembre 1925, famille de 6 enfants : 2 filles, 4 garçons, 3^{ème} de la fratrie.

Scolarité à La Villeneuve, la guerre arrive quand elle a 14 ans... donc pas de possibilité de faire d'autres études.

Elle a été très marquée par la guerre, comme la ligne de démarcation était à Navilly, il y avait beaucoup d'allemands qui logeaient à La Villeneuve, ils venaient toujours demander quelque chose à son père, Léon CORNOT, Maire du village.

En 1951 elle se marie avec Daniel CHAPUIS originaire de Pouilly-sur-Saône et ils reprennent ensemble le café épicerie de La Villeneuve jusqu'en 1989 (pendant 38 ans).

De cette union naîtra 6 enfants : Daniel, Catherine, Jean-Luc, Françoise, Anne et Claudine, puis 13 petits enfants et 20 arrière-petits-enfants.

Elle doit assumer le commerce, les six enfants surtout quand Daniel tombe malade.

Malgré la charge de travail, elle se lance dans la cuisine et sert des repas quand on lui demande (en particulier le repas des anciens combattants du 11 novembre) où elle met toute la famille à contribution.

Elle s'engage aussi dans le bénévolat en devenant membre de l'Amicale des donneurs de sang de Verdun, ainsi qu'à l'Amicale des Anciens Elèves et Parents d'Elèves de la Villeneuve, et donne un coup de main aux Restos du Cœur quand il le faut.

En 1989 Elle prend une retraite bien méritée avec Daniel, ils profitent pour faire quelques voyages avec ses frères, sœur et belles sœurs mais elle se plaît surtout dans sa maison, à préparer des repas pour réunir ses enfants et petits-enfants qu'elle gâte sans compter. Elle prend également soin de son jardin et plus particulièrement de ses rosiers.

En 2014 Daniel décède, elle reste seule à la maison, et fin 2021, après un petit problème de santé, elle rentre à l'EHPAD Les Pomerelles de Ciel où elle réside actuellement.

Le samedi 27 décembre 2025 toute sa famille s'est réunie à la salle des fêtes pour fêter avec joie son centenaire.



Etat Civil

PACS



Le Pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, quelle que soit votre nationalité. Le Pacs est enregistré en mairie ou chez un notaire.

Les pièces à fournir pour l'enregistrement sont :

- Déclaration conjointe d'un Pacs, qui contient les attestations sur l'honneur de non-parenté, de non-alliance et de résidence commune (formulaire CERFA n°15725)
- Convention de Pacs (convention personnalisée ou formulaire complété CERFA n°15726)
- Acte de naissance (extrait avec indication de la filiation) de moins de 3 mois
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passe- port...) délivrée par une administration publique (original + 1 photocopie)

D'autres pièces peuvent être demandées selon votre situation (livret de famille si divorcé, acte de naissance/décès si veuf/veuve, certificat de coutume si vous êtes étranger, etc.)

Carte nationale d'identité



Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement (ce qui n'est pas le cas à la Mairie de Clux-Villeneuve). Les mairies alentours qui disposent d'une station d'enregistrement sont : **Verdun sur Le Doubs, Pierre de Bresse, Seurre.**

Avant de vous déplacer, vous pouvez préparer la démarche en faisant une pré-inscription sur <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/>

Passeport



Pour faire un passeport, il faut le demander dans une mairie équipée (Chalon-sur-Saône, Verdun-sur-le-Doubs, Seurre) en présentant les documents nécessaires. Ces documents dépendent de la situation majeur ou mineur, première demande ou renouvellement.

Vous pouvez faire une pré-demande en ligne sur :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/>

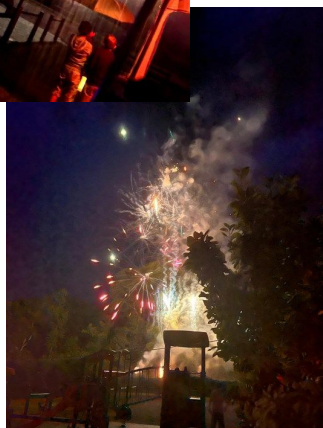
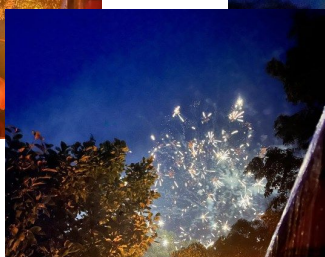
Acte de naissance



Si vous avez besoin d'un acte de naissance, 3 documents différents peuvent vous être délivrés : une copie intégrale (c'est- à-dire la reproduction de l'ensemble de votre acte de naissance), un extrait avec filiation (lien juridique entre un enfant et son père et/ou sa mère) ou un extrait sans filiation.

Ce document est à demander auprès de la mairie du lieu de naissance.

Les Evénements de 2025 en photos





Le calendrier 2026 des manifestations

Dates	Manifestation	Lieu	Organisateur
11 janvier	Vœux du maire (10h30)	Longepierre	Commune
16 janvier	Vœux du maire	Pourlans	Commune
16 janvier	Vœux du maire (18h30)	Clux-Villeneuve	Commune
31 janvier	Assemblée générale	Clux-Villeneuve	La Bienvenue
08 mars	Repas des chasseurs	Pourlans	La Griffonne
28 mars	Saint Patrick (à confirmer)	Clux-Villeneuve	La bienvenue
04 avril	Chasse aux œufs	Pourlans	FAP ou APE
08 mai	Commémoration		Communes
17 mai	Vide grenier	Pourlans	FAP
11 juillet	Festivités Fête Nationale	Clux-Villeneuve	La Bienvenue
14 juillet	Fête Nationale		Commune
19 septembre	Assemblée générale	Pourlans	FAP
11 octobre	Loto	Chaussin	FAP
31 octobre	Halloween	Pourlans	FAP
07 novembre	Concours de cartes	Clux-Villeneuve	La Bienvenue
11 novembre	Commémoration		Communes
11 novembre	Repas des aînés	Clux-Villeneuve	Commune
21 novembre	Beaujolais nouveau	Clux-Villeneuve	La Bienvenue
19 décembre	Père Noël	Pourlans	FAP

Election municipale 2026 : le mode de scrutin change pour les communes de moins de 1000 habitants

Les 15 et 22 mars 2026 prochain, Vous élirez vos conseillers municipaux.

En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes.



Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

Harmoniser le mode de scrutin

La [loi du 21 mai 2025](#) étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants qui représentent 70% des communes françaises. Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026. Elle répond à trois objectifs :

- harmoniser les modes de scrutin entre les communes de moins de 1 000 habitants et les autres ;
- renforcer la parité. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes ;
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent.

Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel

Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage.

[Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.](#)

Hier, un scrutin majoritaire plurinominal

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Vie locale (suite)

Des dérogations pour tenir compte des spécificités des communes de moins de 1000 habitants

Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu une exception pour les listes candidates. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires. Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal. Etant encore considéré comme commune nouvelle, Clux-Villeneuve devra rester à 15 élus.

	Moins de 100 hab.	De 100 à 499 hab.	De 500 à 999 hab.
Effectif légal du conseil municipal	7	11	15
Nombre de candidats par liste paritaire	Au minimum 5 candidats et au maximum 9 candidats	Au minimum 9 candidats et au maximum 13 candidats	Au minimum 13 candidats et au maximum 17 candidats

Participation Citoyenne : soyez vigilants et ouvrez l'oeil

Suite aux cambriolages ou tentatives qui ont eu lieu sur notre commune, nous vous demandons d'être vigilant et citoyen.



Gardons un œil sur notre quartier et méfions-nous des démarcheurs qui se font passer pour des personnes agissants pour le compte d'une administration, un fournisseur d'énergie (EDF, ENEDIS, ENGIE...) ou de télécommunication (ORANGE, FREE, SFR...). Pour ces derniers, ce n'est plus possible qu'ils viennent chez vous sans vous avoir informé auparavant (Courrier, mail avec référence client..) ou sans que vous soyez à l'origine de leur visite (exemple : demande d'assistance). Pour une administration, c'est toujours à vous de vous déplacer. Ayons le réflexe de toujours demander une preuve d'identification.

Nous vous invitons à relayer rapidement auprès des forces de l'ordre et du maire les faits ou événements qui ont retenu leur attention. Le maire, pour l'exemple, pourra faire publier une alerte sur Intramuros ou déclencher directement une action si besoin auprès de force de l'ordre ou de l'organisme compétent en fonction de la situation.

Si vous êtes témoins d'un crime ou d'un délit, vous devez le signaler par un appel au « 17 » pour qu'une patrouille de police ou de gendarmerie se déplace sans délai sur les lieux. Pour tout autre signalement, les modalités de transmission sont laissées à l'initiative locale (appel téléphonique, mail...).

Vie locale (suite)

UNE AIDE POUR VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION

La communauté de communes vous permet de bénéficier d'un **accompagnement sur mesure** grâce à votre conseiller France Rénov' qui est là pour vous aider et vous orienter **gratuitement**.

Retrouvez votre conseiller lors de ses permanences dans votre espace **France services**

4^e MARDI DU MOIS
De 9h à 12h
Maison France Services
30, rue du bourg
71620 Saint-Martin-en-Bresse

2^e MARDI DU MOIS
De 14h à 17h
Maison France Services
16, rue de la République
71350 Verdun-Ciel

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS
Contactez votre conseiller France Rénov' par téléphone : 03 85 93 23 57, ou par mail : habitatconseil@paysdualonnais.fr
L'Espace France Services vous renseigne également par téléphone : 03 85 91 66 16 ou par mail : efs.ccsd@france-services.gouv.fr

Une aide pour vos travaux de rénovation

Vous être **propriétaire ou locataire** ? Vous avez des questions sur votre logement ? Vous envisagez des travaux de rénovation énergétiques ou d'adaptation à la perte d'autonomie ? Vous cherchez des **informations sur les démarches** et sur les dispositifs existants (aides financières, avantages fiscaux, etc) ?

La communauté de communes vous permet de bénéficier d'un **accompagnement sur mesure** grâce à votre conseiller France Rénov' qui est là pour vous aider, vous orienter et vous accompagner.

Un service **gratuit et neutre** pour rendre vos projets plus

simples et plus sûrs.

Pour bénéficier de cet accompagnement, rien de plus simple, rendez-vous dans vos espaces France Services pour être reçu lors des permanences :

Verdun-Ciel : le 2e mardi du mois, 14h00-17h00

Saint-Martin-en-Bresse : le 4e mardi du mois, 9h00-12h00

Chalon-sur-Saône dans les locaux du Syndicat Mixte du Chalonnais

Ou contacter votre conseiller France Rénov' par téléphone : 03 85 93 23 57, ou par mail :

habitatconseil@paysdualonnais.fr

Une aide pour vos travaux de rénovation

Vous être **propriétaire ou locataire** ? Vous avez des questions sur votre logement ? Vous envisagez des travaux de rénovation énergétiques ou d'adaptation à la perte d'autonomie ? Vous cherchez des **informations sur les démarches** et sur les dispositifs existants (aides financières, avantages fiscaux, etc) ?

La communauté de communes vous permet de bénéficier d'un **accompagnement sur mesure** grâce à votre conseiller France Rénov' qui est là pour vous aider, vous orienter et vous accompagner.

Un service **gratuit et neutre** pour rendre vos projets plus simples et plus sûrs.

Pour bénéficier de cet accompagnement, rien de plus simple, rendez-vous dans vos espaces France Services pour être reçu lors des permanences :

Verdun-Ciel : le 2^e mardi du mois, 14h00-17h00 | **Saint-Martin-en-Bresse : le 4^e mardi du mois, 9h00-12h00** | **Chalon-sur-Saône dans les locaux du Syndicat Mixte du Chalonnais**

Ou contacter votre conseiller France Rénov' par téléphone : 03 85 93 23 57, ou par mail : habitatconseil@paysdualonnais.fr

Transport d'utilité publique :

COIX-ROUGE FRANÇAISE

Espace de Vie Sociale
LA BOUSSOLE
Donnez du sens à vos projets

**Votre temps est précieux?
Il l'est encore plus pour eux!**

Rejoignez notre équipe de chauffeurs bénévoles et accompagnez celles et ceux qui ont besoin d'un transport pour vivre leur quotidien.

TRANSPORT D'UTILITÉ SOCIALE

renseignements au : 06 08 71 19 88

06 08 71 19 88 | laboussole.dt71@croix-rouge.fr

- Saint-Martin-en-Bresse, place du monument
- Verdun-Ciel, rue de Beaune

En partenariat avec la CAF de Saône et Loire

Infos Pratiques

Accueil - Secrétariat : Mairie

Le secrétariat de mairie vous accueille le :

- Lundi de 14h00 à 16h00
- Jeudi de 10h00 à 12h00

En dehors de Ces horaires, un répondeur téléphonique est à votre disposition.

Vous pouvez également joindre la secrétaire de mairie, Mme **Nadège Scheltz**. Lors des permanences par téléphone ou par messagerie :

Téléphone : 03 85 49 14 22

Adresse : 70 Voie Romaine,
Clux-Villeneuve

mairie.clux-villeneuve@orange.fr

<https://www.clux-villeneuve.fr>

En cas d'urgence contacter le maire

L'école de Clux-Villeneuve

L'école Charles BERGEOT accueille les élèves du CP au CM2.

Elle dispose d'une cantine et d'une garderie
(voir contact SIVOS pour d'autres informations)

Directrice : **ROUCHER-SARRAZIN Noémie**

adresse : 4 Rue de l'École 71270 Clux-Villeneuve

email : ec-el-la-villeneuve-71@ac-dijon.fr

Téléphone : 03.85.90.96.21

Tarifs location salle des fêtes

Location week end : Location 1 jour :

-Habitant = **150€** -Habitant = **85€**

-Extérieurs= **250 €** -Extérieurs= **145 €**

Location pour réunion (Assoc., entreprise) :

-sans utilisation cuisine = **55€**

-avec cuisine = **145 €**

Pour tous type de location, refacturation de:

- l'électricité suivant relevé du compteur au **prix de 0.35€ le KW**
- la vaisselle cassée suivant valeur pièce

Il faudra fournir obligatoirement :

- Un chèque de **caution de 500 €**
- Attestation d'assurance obligatoire



Le service d'instructions autorisations d'urbanisme

Les demandes préalables, les demandes de permis de construire doivent être déposées en mairie qui contrôle les pièces contenues dans les dossiers à transmettre au service d'instruction. Ce service est informé par la mairie de toutes les demandes de modification du bâti, pour les travaux d'isolation extérieure, pour les constructions de murs, pour les travaux concernant les panneaux photovoltaïques, etc.

Espace France Service



Vous avez une question relative à un service public (allocations familiales, assurance maladie, mutuelle, retraite, emploi, impôts) L'espace France service est là pour vous renseigner, vous accompagner ou vous aider à trouver la réponse auprès du bon interlocuteur

Adresse : 16 rue de de République à Verdun sur le Doubs

Téléphone : 03 85 91 66 16

La Micro-Crèche

Directrice : **Katia BOURGUIGNON**

La crèche accueille des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Horaires d'ouverture : de 7h30 à 18h30

Tarifs (selon revenus) de 0,22€ à 3,57€/ heure, couches et repas fournis.

Adresse : 1 bis Rue de la Scierie,
71270 Clux-Villeneuve

Téléphone : 09 71 22 66 70

email :

petite.enfance.saonedoubsbresse@orange.fr

site web : <http://www.saonedoubsbresse.fr/enfance/jeunesse/creche>

Infos pratiques (suite)

Déchetterie de Pontoux

Téléphone : 06 16 33 80 38

Courriel : sirtom.chagny@wanadoo.fr

Site Internet : www.sirtom-chagny.fr/ma-dechetterie

Les poubelles doivent être sortie la veille

Ordures ménagères : Le lundi matin

Collecte des sacs jaunes : Le mardi matin les semaines paires exclusivement



Horaires déchèteries

HORAIRES D'ÉTÉ
Du 1^{er} juin au 30 septembre
7h30 - 12h00
12h45 - 15h00

HORAIRES D'HIVER
Du 1^{er} octobre au 31 mai
9h00 - 12h00
12h45 - 16h30

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
PONTOUX	OUVERT	FERMÉ	OUVERT	FERMÉ	FERMÉ	OUVERT	FERMÉ



Collectes des déchets CLUX-VILLENEUVE

calendrier
2026

■ Collecte Tri sélectif ■ Collecte Ordures ménagères Jours fériés

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MARS

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					



Tous les déchets non destinés au tri sélectif ou à la déchèterie

- Papiers sales ou gras, articles d'hygiène, couches-culottes
- Vaisselle en verre ou miroirs cassés



logement individuel logement collectif

RAPPEL DES CONSIGNES DE COLLECTE

Veuillez à sortir vos bacs et sacs la veille de la collecte
Merci de fermer vos sacs jaunes pour éviter les déversements lors de leur manipulation



Restes alimentaires

Pour des conseils sur le compostage ou pour acquérir votre composteur, contactez le service Prévention.



Textiles



Verre Bouteilles



Journaux Magazines Papiers

RAPPEL

Faites des économies en ne sortant votre bac que lorsqu'il est plein. Avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative, seuls les bacs levés seront comptabilisés.

Pensez à munir votre bac de la puce électronique sans quoi il ne sera pas ramassé.

Brève ...

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants arrivés dans la commune en 2025.

Pour ces derniers, merci de vous présenter en Mairie afin que la secrétaire de Mairie puisse vous enregistrer dans les différentes bases de données et registres d'état civil, afin de simplifier toutes vos futures démarches au sein de la commune, ceci dans le respect de la réglementation concernant la protection des données personnelles.



Ils sont partis....

Véronique COUCHOT : 4 octobre 2025 (64 ans)

Rose GIROT : 24 septembre 2025 (88 ans)

Frédéric PLANTARD : 15 avril 2025 (40 ans)

Daniel MAIGRET : 14 février 2025 (89 ans)

Lucien FITTE : 7 janvier 2025 (92 ans)

Nos élus

Nos Conseillers départementaux

Reçoivent sur rendez-vous



Mme Nathalie Damy

Mail : n.damy@saoneetloire71.fr



M. Fabien Genet

Bureau parlementaire :
4, place l'Hôtel de Ville

BP71- 71160 Digoïn

Tel : 03 85 24 00 28

f.genet@senat.fr



M. Michel Duvernois

Mail : m.duvernois@saoneetloire71.fr



Mme Marie Mercier

Bureau parlementaire :
5 rue de la Guerlande

71880 Châtenoy-le-Royal

marie.mercier@senat.fr

Notre Député



M. Aurélien Dutremble

aurelien.dutremble@assemblee-nationale.fr

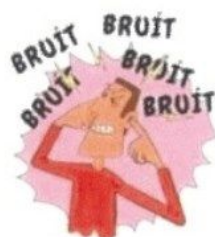


Mme Paulette Matray

p.matray@senat.fr

Entre voisins, soyons malins !

Règle n° 1 = respect



Règle n° 2 = tolérance et bon sens



BRUITS DE VOISINAGE



Tous responsables et tous concernés

Les nuisances sonores provoquées par les travaux non professionnels des habitants (bricolage, jardinage,...) sont autorisées :



- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h



Extrait de l'arrêté préfectoral 71 du 30 juillet 2001



LE COMPOSTAGE ET PAS LE BRULAGE DES DÉCHETS VERTS

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit. Apportez-les en déchetterie.



DÉJECTIONS CANINES

Soyez respectueux !

Pensez à ramasser les crottes de vos toutous !

